VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-019

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-DEL2023_019SG-DE

Séance publique du 4 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 21
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29.03.23

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – Mme CHAIX Marie-Pierre - M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine – M. HAUSHERR François - Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick – M. WNUK Stanislas (*arrivé à 18 h 15*) - DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia - M. RANCHON Denis – Mme BOUGUERRA Nadia – M. ROYERE Christian -Mme BOZIER Sylvie – M. LAVIS Christian (*arrivé à 18 h 30*) - M. HALLYNCK Dominique – Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre – M. GUILLERM Stéphane

Absents : M. MURCIA Antoine et Mme PORQUET Céline

Procurations :
- M. SAPHORES Pierre à M. LEBRETON Frédéric
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme SIRVENT Eliane à M. FRANCOIS Patrick
- Mme MARSENI Habiba à Mme BOZIER Sylvie

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : BUDGETS PRIMITIFS 2023 – SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE « PORT » (M4)

Rapporteur : Monsieur Frédéric LEBRETON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'équilibrer le budget annexe « Port »,

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle au budget annexe « Port » d'un montant de 35 141 €. Cette subvention sera prélevée du compte 6573641 (subvention aux budgets annexes) du budget communal. Elle créditera le compte 7741 (subvention exceptionnelle) du budget annexe « Port ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇨ ***APPROUVE** la subvention exceptionnelle proposée au budget annexe « Port »,*
- ⇨ ***AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à passer les écritures correspondantes aux budgets respectifs,*
- ⇨ ***VOTE** à l'unanimité.*

Délibéré le 4 avril 2023
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS (Ardèche)